

SERVICE DES FINANCES.

TERRITOIRE

DU

RUANDA-URUNDI

Usumbura, le 25 février 1943.

N° 963

VIB. III.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du

Annexe

OBJET:

Monsieur le Comptable,

Closure exercice 1942
Comptabilité mars 1943.

TRÈS IMPORTANT.

En vue de la clôture de la comptabilité de l'exercice 1942 et de l'établissement du rapport annuel, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien prendre toutes dispositions utiles pour clôturer le 25 MARS PROCHAIN vos opérations comptables.-

J'attire une nouvelle fois votre attention sur ce que toutes les écritures se rapportant à l'exercice envisagé devront être clôturées à cette date de même que celles qui concernent le mois de mars.

Les premières écritures de la Comptabilité du mois d'avril devront porter la date du 1er avril et non plus comme certains Comptables l'ont fait l'année dernière, renseigner les dates des 26 au 31 mars pour les premières opérations de l'Extrait de caisse du mois d'avril.

Je tiens à vous informer également qu'il ne pourra être question d'invoquer la clôture de votre comptabilité au 25 mars pour justifier, éventuellement, un dépassement d'encaisse. Vous voudrez donc prendre vos dispositions en temps voulu.

Les extraits de caisse seront transmis dès le 26 MARS AU MATIN PAR COURRIER URGENT et éventuellement par courrier spécial à l'adresse de Monsieur le Chef du Service des Finances.

Monsieur le Comptable Territorial

à RUHENGERRI.

auf
Pour le Gouverneur,
Le Commissaire Provincial, M. SINDO.

Mr. Sindou

